

La Rochelle :
point de situation quotidien COVID19
pour la Ville, la Communauté d'Agglomération et le CCAS
au 18 mars 2020

Dans le cadre de la lutte nationale contre la propagation du COVID19, la Ville et la Communauté d'Agglomération de La Rochelle prennent toutes les dispositions nécessaires pour faire appliquer les mesures gouvernementales, protéger les agents des services publics qui poursuivent leurs missions essentielles, s'assurer de la sécurité des habitants, les plus exposés et les plus démunis en particulier. Un dispositif spécial est également mis en œuvre pour accompagner les acteurs économiques.

Au deuxième jour du confinement Jean-François Fountaine, Maire de la Rochelle, Président de la Communauté d'Agglomération, Président du CCAS, en appelle au plus grand respect des consignes de sécurité, de circulation et de confinement.

La Ville de La Rochelle continue de fournir des équipements de protection individuels aux agents dont les missions le nécessite. Elle a également pu faire des dons à l'Hôpital, aux infirmiers libéraux et aux associations de soutien aux personnes démunies.

Les **Marchés alimentaires** continueront de se dérouler selon leurs jours habituels : tous les jours au Marché central de La Rochelle, mercredi à Villeneuve-les-Salines, jeudi à Port-Neuf, dimanche à La Pallice ainsi que vendredi à Mireuil. A noter que le Port de pêche de La Rochelle fournit toujours en produits frais les poissonniers des marchés.

Des **mesures spécifiques seront prises pour la sécurité de tous sur le Marché central**. L'accès sera filtré entre 8 heures et 14 heures avec une jauge maximale de 50 personnes en simultané. Un circuit sera matérialisé pour éviter les croisements.

Les **toilettes publiques** adossées aux marchés sont ouvertes uniquement aux horaires des marchés. A partir du 19 mars les sanisettes automatiques du Quai Valin et de la Maison de la mobilité Place de Verdun seront accessibles gratuitement, nettoyées de manière automatique et désinfectées en fin de journée.

Le **service santé** appelle actuellement les 280 personnes vulnérables du fichier canicule pour prendre des nouvelles et rappeler les consignes de confinement. Les personnes seront mises en relation avec le CCAS si besoin.

Pour les **sans-abris**, le CCAS est en contact avec les gens sans domicile et les associations qui les accompagnent et leur rappellent la nécessité de ne pas se regrouper. Un travail est mené avec les services de l'Etat pour disposer de places d'Hôtel supplémentaires.

Le CCAS rouvrira l'**épicerie sociale et solidaire de Mireuil** pour permettre la distribution de produits alimentaires à ses bénéficiaires. De même la Ville ouvre la **Salle de l'arsenal au Secours Populaire** pour la distribution alimentaire.

Les commerces, artisans, TPE et PME qui souhaitent des informations sur les dispositifs d'accompagnement peuvent appeler la Communauté d'Agglomération au 05 46 30 34 81. La ville a suspendu la facturation des droits de terrasse depuis lundi.

La **collecte des déchets ménagers** (bacs bleus et sacs noirs) est toujours assurée, ainsi que la collecte des recyclables (bacs et sacs jaunes) aux jours habituels. Il est rappelé de que pour des raisons sanitaires et de propreté urbaine, les habitants sont invités à respecter les horaires de sortie des bacs et sacs sur la voie publique.

Concernant le **transport public**, compte tenu des très faibles fréquentations, les bus de mer, les passeurs et la navette du Gabut - Ville en bois seront suspendus à partir de vendredi 20 mars. Les bus assurent les dessertes mais les fréquences seront adaptées à partir de lundi 23 mars avec une fréquence réduite. Toutes les informations à jour sont à suivre sur le site internet www.yelo-larochelle.fr ou l'application Yélo.

L'**aéroport de La Rochelle-Ré** a informé la ville qu'il suspendait les vols avec Lyon. Une décision sera prise vendredi prochain pour les vols avec Londres. L'aérogare est fermée au public mais l'aéroport reste ouvert pour l'accueil de vols éventuels et surtout les missions de secours. Un effectif minimum est maintenu sur site pour assurer les niveaux de sécurité, le contrôle aérien, la sûreté et le carburant.

La Préfecture indique que tous les **loisirs nautiques**, qu'ils soient pratiqués en groupe ou en isolé, encadrés ou non, sont interdits jusqu'au 31 mars minimum notamment pour préserver les moyens de secours en mer. Une permanence téléphonique est maintenue à la capitainerie des Minimes.

Enfin la Ville de La Rochelle rappelle que **les sorties sont interdites, de jour comme de nuit**, sauf pour se rendre sur son lieu de travail quand le télétravail n'est pas possible, faire ses achats de première nécessité dans les commerces de proximité autorisés, se rendre auprès d'un professionnel de santé, se déplacer pour la garde de ses enfants ou pour aider les personnes vulnérables à la stricte condition de respecter les gestes barrières, ou faire de l'exercice physique uniquement à titre individuel, autour du domicile et sans aucun rassemblement. **Les rassemblements dans les parcs sont également strictement interdits.**

Pour circuler il est obligatoire de se munir d'une **attestation individuelle datée et signée**, avec **l'attestation de l'employeur en plus pour les travailleurs**. La Police Nationale et la Police Municipale veillent au respect de cette disposition cruciale pour éviter la propagation du COVID19 et sont susceptible de sanctionner les contrevenants d'une amende de 135 euros.

Une information quotidienne sera faite aux Rochelais par voie de presse et à partir de 18 heures sur les sites internet de la Ville www.ville-larochelle.fr et de la Communauté d'Agglomération www.agglo-larochelle.fr.

Rappel des contacts

Numéro vert national : 0800 130 000 24/24h et 7/7j

Site du gouvernement : www.gouvernement.fr/coronavirus

Centre Communal d'Action Sociale : 05 46 35 21 00 tous les jours de 9h à pour les plus démunis.

Entreprises : Communauté d'Agglomération au 05 46 30 34 81

Capitainerie 24h/24, 7j/7 au 05 46 44 41 20 ou capitainerie@portlarochelle.com

Accueil des enfants des personnels de santé

Centre de loisirs du Prieuré ouvert le mercredi à l'Ecole Simone Veil, Espace famille : 05 46 51 14 87

Scolarisation : Education Nationale au 05 16 52 68 09 comme suit :

- Lavoisier pour les élèves de Lavoisier, Condorcet et Barthélémy Profit ;
- Raymond Boucher pour ceux de Raymond Boucher et Bongraine ;
- Paul Doumer pour ceux d'Arcère, Massiou, Reaumur, Rey, Valin ;
- Simone Veil pour ceux de Simone Veil, Bernard Palissy, Beauregard ;
- Laleu pour ceux de Laleu et Claude Nicolas ;
- Berthelot pour ceux de Berthelot, Descartes et Loti ;
- La Genette ;
- Louis Guillet pour ceux de Louis Guillet, Grandes Varennes, Jean Bart.

Accueil périscolaire de 7h à 8h35 et de 16h30 à 19h : 05 46 51 14 87.

Anne Michon – 06 17 01 43 72 / 05 46 30 34 56

RESPONSABLE DES RELATIONS MEDIAS

Communauté d'Agglomération et Ville de La Rochelle

anne.michon@agglo-larochelle.fr / [Facebook Anne Michon](#)